

Proposition de politique du Parti vert du Nouveau-Brunswick : Relations avec les Premières nations et les peuples autochtones
(les thèmes en **VERT** existent déjà)

Contexte — Général

Le Parti vert du Nouveau-Brunswick a déjà pris position sur un nombre de politiques relatives aux Premières nations et aux peuples autochtones. Ces propositions de politiques sont censées compléter les politiques en place.

Enjeu — DNUDPA

Le gouvernement fédéral a signé la Déclaration des Nations-Unies sur les Droits des Peuples autochtones (DNUDPA) en 2016 et en 2017, s'est engagé à la mettre en œuvre complètement. (À ce propos, le projet de loi C-262 est actuellement en 2^e lecture). Le gouvernement provincial ne s'est pas spécifiquement engagé à entièrement mettre en œuvre la DNUDPA dans les cas où elle affecte les territoires du Nouveau-Brunswick.

Plan d'action — DNUDPA

Le Parti vert appuie la Déclaration des Nations-Unies sur les droits des Peuples autochtones et exhorte le gouvernement canadien à la mettre en œuvre complètement à l'échelle fédérale. La signer afin de démontrer le respect sur le part de tous les canadiens.

Un gouvernement vert mettrait complètement en œuvre la DNUDPA en ce qui concerne les peuples autochtones, les nations, les terres et les eaux du Nouveau-Brunswick.

Contexte — Terres, eaux et environnement

L'article 26.2 de la DNUDPA affirme : « les peuples autochtones ont leurs propres droits de posséder, d'utiliser et de développer et de surveiller les terres, les territoires et les ressources qu'elles possèdent en vertu de leur propriété traditionnelle et d'autres occupations et utilisations, en plus de ce qu'ils ont acquis autrement. » La DNUDPA impose le devoir de consulter les peuples autochtones.

Le Parti vert du Nouveau-Brunswick reconnaît que la DNUDPA valide le rôle des peuples autochtones comme gardiens naturels des terres, des eaux et de l'environnement. La doctrine de la découverte nie cette reconnaissance. La Commission de vérité et de réconciliation du Canada (CVRC) demande aux gouvernements de répudier la doctrine de la découverte (Appel à l'action 45).

Le Grand conseil de la nation Wolastoq demande à ses alliés d'appuyer leur demande de changer le nom du fleuve Saint-Jean à son nom original, le Wolastoq. Il est d'avis qu'appeler le fleuve par son nom original et la reconnaissance de ce nom officiellement est l'élément clé de la

résurgence et de la revitalisation des peuples Wolastoq. Ce type de changement de nom survient partout sur la terre dans les territoires ayant été colonisés, notamment en Inde. Et c'est aussi dans l'esprit des exigences de la DNUDPA.

Enjeu — Terres, eaux et environnement

Pour en arriver à des consentements informés tel que suggéré dans la DNUDPA, le devoir de consulter n'est pas utilisé d'une manière respectueuse et consistante au Nouveau-Brunswick.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a reconnu, mais n'a pas entièrement mis en œuvre les appels à l'action de la CVRC. La doctrine de la découverte n'a pas été répudiée par le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Reconnaissant que la demande du Grand Conseil de la nation Wolastoq d'adopter le nom original du fleuve Wolastoq serait un geste de respect majeur pour le peuple Wolastoq et ses membres et qu'il soulèverait d'autres éléments de politiques comme l'augmentation de la sensibilisation de tous les résidents de la province envers les enjeux autochtones.

Plan d'action — Terres, eaux et environnement

Un gouvernement vert :

1. S'assurerait que le devoir de consulter les peuples autochtones sur tout développement des terres et des eaux des territoires traditionnels inclut le consentement informé tel que décrit dans la DNUDPA.
2. Mettrait les appels à l'action de la CVRC, y inclut l'appel #45, pour répudier la doctrine de la découverte et des « terra nullius » qui ont été utilisées pour légitimer la colonisation des peuples autochtones dans différentes régions du monde, y inclut au Nouveau-Brunswick; et
3. Dans un esprit de réconciliation, inviterait les citoyens(ennes) du Nouveau-Brunswick à utiliser le nom autochtone Wolastoq pour le fleuve Saint-Jean et de réfléchir au sujet de son rôle important dans notre histoire collective.

Contexte — Langues, culture et éducation autochtones

Le respect des cultures autochtones exige un appui actif pour la revitalisation de la langue et de la culture.

Le plan d'éducation décennal provincial inclut un contenu autochtone dans toutes les écoles provinciales. L'éducation concernant les enjeux de la terre et de l'environnement va mettre en lumière le rôle vital des communautés autochtones dans la protection de l'environnement pour tous les citoyens.

Le gouvernement provincial est légalement tenue d'améliorer les services pour les enfants et les familles des peuples autochtones, notamment pour s'assurer que les ressources d'un niveau équitable sont disponibles pour desservir les peuples autochtones.

Enjeu — Langue, culture et éducation autochtones

Le gouvernement provincial n'a pas encore engagé les ressources adéquates pour le contenu autochtone du plan d'éducation. Il n'existe pas de plan pour fournir une éducation sur l'environnement et la terre dans les écoles de la province.

Un groupe de travail fédéral a consulté les gouvernements provinciaux sur les réformes requises pour les services aux enfants et aux familles autochtones, mais aucun changement n'a été mis en œuvre dans la province.

Plan d'action — Langue, culture et éducation autochtones

Un gouvernement vert :

1. Inciterait le gouvernement fédéral à fournir un financement adéquat et équitable pour l'éducation des Premières nations et pour les services aux enfants et à la famille et pour s'assurer que des services équitables sont offerts au Nouveau-Brunswick.
2. Garantirait un financement durable et continu au contenu autochtone dans les programmes éducatifs de toutes les écoles de la province; et
3. Garantirait qu'une éducation fondée sur les savoirs traditionnels serait fournie aux élèves de toutes les écoles provinciales.

Contexte — Services de santé

Le principe de Jordon est un principe qui place les enfants en premier afin de garantir que tous les enfants des Premières nations reçoivent les services essentiels ou ne subissent pas de délais pour les recevoir. Dans une décision importante du 26 janvier 2016, le tribunal canadien des droits de la personne a ordonné au gouvernement fédéral de cesser immédiatement de restreindre la mise en œuvre avec une définition restreinte et discriminatoire du principe de Jordon, et de prendre immédiatement des mesures pour mettre en œuvre l'entière signification et portée de ce principe. En juillet 2016, le gouvernement fédéral s'est engagée à pleinement mettre en œuvre le principe de Jordan et de réserver 381,5 millions de dollars pour embaucher des coordonnateurs des services et financer un Fonds d'admissibilité aux services.

Enjeu – Les services de santé

Le gouvernement provincial et les conseils de santé ont mis en œuvre certains, mais pas tous les services requis au nom du principe de Jordan.

Plan d'action – Les services de santé

Un gouvernement vert :

1. Suivrait entièrement le principe de Jordon dans tous ses services de santé, tels que décrits dans la décision de 2016 du Tribunal canadien des droits de la personne.

Contexte — Justice et maintien de l'ordre

Le PVNB a adopté une politique de justice réparatrice.

Enjeu — Justice et maintien de l'ordre

La justice réparatrice a des implications spécifiques et les exigences pour les peuples autochtones.

Plan d'action — Justice et maintien de l'ordre

Un gouvernement vert :

1. Aborderait la question des taux inacceptablement élevés d'incarcération des autochtones;
2. Garantirait une représentation appropriée des peuples autochtones dans le maintien de l'ordre et dans le système judiciaire; et
3. Garantirait que les services de police et de justice de la province soient adéquatement informés de la DNUDPN et des droits des peuples autochtones de protéger les terres et les eaux.

Contexte — Durabilité des communautés des Premières nations

Le PVNB a adopté une politique de développement économique communautaire.

Enjeu — Durabilité des communautés des Premières nations

Le développement économique communautaire offre des occasions spécifiques pour les communautés autochtones.

Plan d'action — Durabilité des communautés des Premières nations

Un gouvernement vert :

1. Reconnaîtrait la valeur des partenariats avec les plans de développement économique régional des Premières nations; et
2. Préparerait des stratégies d'investissement particulier pour appuyer la durabilité des communautés autochtones, comme des appuis aux projets d'énergie renouvelable comme des fermes d'éoliennes.